



**ENVIRONNEMENT** // Après avoir connu un âge d'or il y a quelques années, l'Agenda 21, outil de pilotage des stratégies dans l'efficacité énergétique ou la réduction des pollutions. Le développement économique est devenu une priorité de



## La stratégie verte des territoires en quête d'un nouveau souffle

## Un millier de collectivités pilotent leurs démarches, mais avec des résultats variables.

### Une réforme de l'Agenda 21 et la mobilisation des entreprises doivent relancer la dynamique.

Matthieu Quiret  
mquiret@lesechos.fr

**A**près des années de frénésie, le verdissement des territoires cherche un nouveau souffle. C'est le constat du ministère de l'Ecologie, qui travaille actuellement avec les collectivités pour réformer l'Agenda 21. Cet outil de pilotage des stratégies de développement durable d'un territoire a connu un âge d'or dans les années 2008-2009, dans la foulée du Grenelle de l'environnement. Mais cette dynamique a perdu de sa vigueur, à écouter le Comité 21, une association qui accompagne depuis vingt ans les collectivités dans la mise en place de ces agendas. « *Le renouvellement des élus aux dernières élections, la réforme territoriale et la loi de transition énergétique ont plongé les élus dans l'expectative* », estime Elise Gaultier, responsable des relations avec les collectivités locales au Comité<sup>[2]</sup>.

Gérald Moulédous, consultant associé du cabinet Territoire & Environnement, confirme que seulement une quinzaine d'appels d'offres « Agenda 21 » ont été publiés, l'an dernier, à comparer aux centaines de demandes annuelles passées.

Depuis 2008, les élus ont pourtant clairement enclenché le pas au Grenelle. « *Nous enregistrons aujourd'hui 1.027 Agenda 21 alors que nous avions pour objectif de dépasser le millier* », rappelle Elise Gaultier.

La crise a néanmoins donné un coup d'arrêt à ces efforts. De nombreuses collectivités qui avaient créé un service de développement durable pour porter ces démarches ont depuis coupé les vivres. « *Plus de 400 agendas sont mort-nés*, estime Gérald Moulédous. *Il y a eu beaucoup de communication et ces démarches sont programmées sur dix-huit mois, quand il faudrait beaucoup plus.* » Une experte de l'association Orée regrette elle aussi la forte récupération politi-

que qui les entoure.

### Une période de mutation

Un haut fonctionnaire de la ville de Niort confirme l'attentisme actuel autour des Agenda 21. Il pointe une autre difficulté : « *L'Etat multiplie les injonctions et les normes sur l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau, l'énergie, mais ne cesse de réduire nos financements.* » Au ministère de l'Ecologie, une experte a une perception plus optimiste. Pour elle, le nombre de collectivités s'engageant dans une telle démarche avoisine la centaine par an, le double d'il y a trois ans. « *Nous sommes dans une période de mutation de ces démarches, qui deviennent davantage des projets de territoires intégrant le développement économique, alors que les premiers Agenda 21 étaient très environnementaux.* »

Catherine Lapiere, vice-présidente de l'association 4D, qui participe à l'observatoire des Agenda 21, se veut plus positive et pointe la diffusion croissante des initiatives. L'observatoire a cependant orienté depuis un an ses travaux vers le développement économique durable des territoires, afin d'intégrer davantage cet enjeu qui taraude les élus en période de crise. Un guide sera publié à la rentrée pour les aider dans ce sens. « *Nous sommes persuadés que des politiques environnementales mènent à des résultats à court terme, par exemple sur l'emploi.* » Le guide cite notamment l'exemple de la région Nord - Pas-de-Calais qui a lancé neuf chantiers de développement économique. L'agglomération Seine-Eure a mis en place un périmètre de protection des captages en eau avec une dizaine d'agriculteurs pour créer une filière de maraîchage biologique. La Picardie, quant à elle, a lancé une filière d'approvisionnement en bois pour alimenter les chaufferies publiques.

Face aux difficultés budgétaires des collectivités, les experts conseillent de mobiliser des sources alternatives. Les Pays de la Loire ont innové en lançant deux levées de fonds obligataires régionales de plus de 120 millions d'euros pour financer un programme d'action. Autre approche très suivie, le Grand Nancy a mis en place la mutualisation des certificats d'économies d'énergie, un dispositif complexe de financement des travaux d'économies d'énergie des particuliers. ■

# L'écologie des élus rime avec économies

**La plupart des projets verts des collectivités privilégient les actions qui offrent des retours sur investissement à court ou moyen terme.**

**L**e développement durable d'un territoire consiste à inscrire sa stratégie dans la durée, souvent avec des investissements importants amortis sur des périodes longues. Dans la réalité, les collectivités engagent plus facilement des actions à court terme aux effets immédiats, à savoir des démarches de réduction de coûts présentant par ailleurs des vertus écologiques.

## ● PASSAGE À DES ÉNERGIES MOINS CHÈRES

On ne compte plus les communes ou les collectivités qui ont remplacé une vieille chaufferie à l'électricité ou au fioul par une centrale biomasse. Actuellement, le village nordique de Nuncq-Hautecôte est, par exemple, en train de coupler une chaudière bois à un réseau de chaleur pour chauffer sa salle polyvalente et l'école maternelle. Le bois déchiqueté promet un coût trois fois plus faible que le fioul. L'équation économique peut pencher généralement en faveur des renouvelables grâce à des aides publiques à l'investissement, comme le Fonds Chaleur de l'Ademe.

## ● EXTINCTION DES ÉCLAIRAGES

Le 21 juillet dernier, le Grand Dijon a coupé l'éclairage de la branche est de sa rocade. Ce tronçon de route de 8 km consommait jusqu'à 60.000 euros d'électricité par an. Lors du Grenelle, l'Ademe rappelait que l'éclairage public consomme 94 kWh par an et par habitant, soit le double de l'Allemagne.

La collectivité a cartographié, dans le cadre de son plan climat, les artères pouvant être moins éclairées sans dégrader la sécurité. D'autres rocades, comme celle de Bordeaux, ont été éteintes ces dernières années. Plus de 100 km d'autoroutes ont retrouvé la pénombre en Ile-de-France sans que soit démontré un risque accru d'accident de la route. Si la facture des collectivités y gagne, les élus s'approprient désormais l'argument d'une diminution de la pollution lumineuse, néfaste pour la faune et les astronomes.

## ● BANNISSEMENT DES PESTICIDES

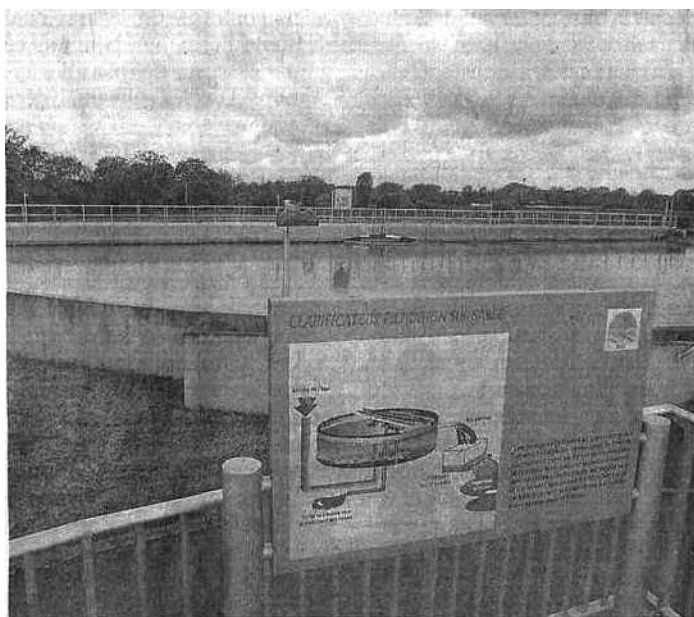
L'Etat a échoué pour le moment à pousser les agriculteurs à réduire de moitié les pesticides dans leurs champs. Les villes, qui consomment moins de 10 % des volumes nationaux, ont pris un temps d'avance, notamment grâce à la loi Labbé du 23 janvier 2014 interdisant en 2020 l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts urbains. En Ile-de-France, selon Natureparif, 122 com-

munes ont adopté une démarche « zéro pesticide » sur leur territoire. D'autres sources évaluent à 3.000 communes celles qui ont enclenché cette baisse. Plus solide, la carte publiée en ligne par Générations Futures et deux autres ONG évalue à plus de 260 le nombre de communes zéro pesticide et plus de 700 celles qui réduisent leur usage.

## ● RÉDUCTION DES PERTES D'EAU

Le bassin de Rennes, qui a des ressources hydriques limitées, gère depuis quinze ans ses eaux de façon intégrée. L'agglomération revendi-

que une économie de 4,5 millions d'euros sur cette période, pour une dépense totale d'assainissement urbain de 64 millions d'euros, soit 7% d'économies pour 862.000 euros d'investissements. Par exemple, les bornes d'approvisionnement facturent les consommations des services de voirie. Rennes s'est aussi illustrée dans une valorisation des eaux de pluie. Le Grand Lyon cherche lui aussi à infiltrer ou valoriser les eaux captées par les toitures de ses nouveaux bâtiments. Cela permet de limiter les volumes d'eaux qui rejoignent les stations d'épuration. — M. Q.



Le bassin de Rennes gère ses eaux de façon intégrée. Photo AFP

## Des cimetières et jardins bio à Niort

Comme d'autres municipalités, Niort cherche depuis 2008 à entretenir ses espaces verts de façon plus respectueuse de la biodiversité. Marie Barribaud, responsable de ce sujet à la mairie, raconte que de nouvelles pratiques ont été testées cette année-là dans un quartier : réduction des pesticides, utilisation du désherbage mécanique ou thermique, etc. Aujourd'hui, plus aucun espace vert de la commune n'est traité chimiquement, à l'exception des stades sportifs et des cimetières. « *Les cimetières correspondent à un certain paysage pour la population : des allées minérales et peu de place laissée à la nature spontanée, synonyme d'abandon* », justifie Marie Barribaud. En revanche, la mairie a profité de la création ex nihilo d'un nouveau cimetière pour intégrer dans sa conception le zéro pesticide. Si ces pratiques réduisent les frais de pesticides, elles exigent davantage de main-d'œuvre. Pour éviter de nouvelles embauches, la mairie a allégé l'entretien de certains espaces, en passant de la tonte à la fauche des pelouses, par exemple.